



Bibliothèques scolaires de l'Établissement primaire de Nyon Jura Prangins

Règlement d'utilisation

Mission

Les bibliothèques mettent à disposition des usagers, élèves et corps enseignant de l'école, toute la documentation nécessaire à des buts d'information, d'éducation, de culture générale sur différents supports (livres, revues, journaux, moyens audio-visuels, Internet).

Elles accompagnent l'élève dans son apprentissage de l'appropriation de l'information et soutiennent les enseignants dans leur démarche pédagogique.

Le personnel de la bibliothèque se tient à disposition de ce public pour l'aider, le renseigner, le conseiller et le former dans ses besoins.

Comportement

Les denrées alimentaires et les livres ne sont pas bons amis, il n'est donc pas permis d'y manger ni boire.

Les bibliothèques sont un lieu de vie, commun à tous, il est tenu d'y respecter des consignes d'usage comme le silence et le bon usage du matériel. En cas de non-respect des règles, des sanctions pourront être appliquées.

Prêt

Tout lecteur peut emprunter gratuitement 5 documents à la fois pour une durée de 28 jours. Ce délai peut être prolongé (sur place ou par internet) si le document n'est pas réservé par un autre lecteur.

Réservation

Si un document est déjà emprunté, il est possible de le réserver gratuitement. Une fois le document de retour à la bibliothèque, le lecteur en sera informé et il sera à disposition pendant 12 jours avant d'être remis au rayon.

Retard

Chaque document rendu en retard fait l'objet d'une amende. A partir d'une semaine, une taxe de 10 cts par jour et par livre (rétroactif) sera perçue. Au cinquième rappel, le lecteur se verra exclu du prêt pour une durée fixée en accord avec la direction.

Devoirs du lecteur

Le lecteur est responsable du document prêté en son nom. Les documents perdus ou abîmés devront être remplacés. Une taxe de CHF 5.- sera ajoutée au prix du livre.

Proposition d'acquisition

Toute proposition d'achat de document est bienvenue et sera étudiée, la réponse suivra dès que possible.

Internet

L'usage d'internet est soumis à la charte transmise par l'école, signée par l'élève et les parents conjointement.

L'utilisation des ordinateurs est uniquement à but éducatif.